



Heures non travaillées du contrat = heures payées tout de même ?

Par **Joffrey D**, le **06/07/2014 à 18:29**

Bonjour,
Aujourd'hui j'ai reçu ma première fiche de paye de mon CDD à 27h par semaine. Il s'avère que ce mois ci mon employeur ne m'a demandé de travailler que 98h au lieu de 117.
Étant au courant du fait qu'il est censé me payer les heures stipulées dans mon contrat, et ayant remarqué que je n'étais payé que 98h je suis allé réclamer les heures manquantes.
Celui ci m'a répondu qu'il fallait travailler le mois complet pour pouvoir bénéficier de ces heures manquantes, alors que j'ai commencé mon contrat le 02 juin, par ailleurs à sa demande puisque c'était un lundi.
A-t-il raison ?
Merci d'avance
Joffrey

Par **Lag0**, le **06/07/2014 à 18:32**

Bonjour,
L'employeur doit vous payer suivant l'horaire prévu au contrat, sauf absence de votre part. Pour un mois incomplet, il doit procéder à un prorata temporis. Il faut donc savoir si le dimanche est un jour où vous travaillez (le 1er juin était un dimanche) pour voir s'il y a besoin de faire un calcul, sans quoi, le mois de juin doit vous être payé normalement.

Par **Joffrey D**, le **06/07/2014 à 18:36**

Rebonjour,
Je travaille dans la restauration, donc pour moi le dimanche est un jour de travail comme un autre. Je n'ai eu aucune absence ce mois ci, donc je rentre dans le cas que vous me décrivez.
Auriez vous connaissance d'un texte sur lequel je pourrais m'appuyer

?rnJe vous remercie déjà pour votre première réponse.

Par **Lag0**, le **06/07/2014 à 18:45**

Donc le mois de juin est bien un mois incomplet pour vous puisqu'il manque le dimanche 1er où vous n'avez pas travaillé.rnIl faut donc faire un prorata temporis entre le nombre de jours où vous auriez du travailler dans le mois et celui où vous avez réellement travaillé (donc moins un jour) et appliquer ce coefficient à votre salaire mensuel.rnPar exemple, si votre salaire mensuel est de 1000€, que vous travaillez tous les jours sauf le mercredi, le calcul est le suivant :rnNombre de jours où vous auriez du travailler dans le mois : 26, nombre de jours réellement travaillés : 25.rnVotre salaire sera donc de $(25/26) \times 1000 = 961.54\text{€}$